

# PROCES-VERBAL

## DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2020 A 20H00

Date de convocation : 11 décembre 2020

Date d'affichage : 11 décembre 2020

Nombre de conseillers : en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

L'an deux mille vingt, le 15 décembre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Denis CHOPIN.

Etaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Denis TALIGOT ; Florence GELOIN, Adjoints, Pierrick BARON, David GILBERT, Guillaume LALOE, Maëlig LE DU, Loïc CARRE, Isabelle JEHAN, Christèle HARDY, Catherine DOMAGNE, Conseillers.

Etaient absentes excusée : Delphine MARTIN a donné son pouvoir à David GILBERT ; Nathalie BRILLARD a donné son pouvoir à Isabelle JEHAN.

Secrétaire de séance : Christèle HARDY

### ORDRE DU JOUR :

Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 17 novembre 2020.

#### Finances

1/Orientations budgétaires

#### Urbanisme

2/Voie douce et voie verte

- Terrain M. Torel
- Terrain M. Renault
- Devis syndicat de voirie
- Convention mise à disposition

#### Marchés Publics

3/Marché cimetière n°2 avec préau d'accueil

4/Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une habitation Lotissement le Couesnon (avancement du projet et proposition pour les lots restants)

5/ Consultation informatique (sauvegarde et protection des données) le coût de 31,49 € HT pour l'acquisition des antivirus est annuel et non mensuel

#### Administration générale

6/Projet d'embellissement paysager communal (changement des bacs à fleurs)

7/Point sur l'assemblée générale Destination Fougères

8/Relais intercommunal parents assistants maternels enfants (RIPAME)

9/Renouvellement convention FGDON 35

10/Mise en sécurité incendie de la commune

#### Questions diverses

- Désignation du secrétaire de séance

- Lecture des pouvoirs : Delphine MARTIN a donné son pouvoir à David GILBERT, Nathalie BRILLARD a donné son pouvoir à Isabelle JEHAN;
- Ajout de points à l'ordre de jour : Néant
- Monsieur Le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 17 novembre 2020.  
**Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.**

## FINANCES

### 1/ ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Les élus ont échangé sur les investissements déjà actés en 2020 qui seront réalisés en 2021 ainsi que sur les nouvelles orientations pour l'année à venir.

La réflexion sur tous les investissements possibles en 2021 est en cours. La liste les concernant sera établie lors des prochains conseils municipaux.

Les agents techniques ont formulé une demande d'acquisition de matériel notamment suite à des devis réalisés auprès de la société Enaudis pour une tonne à eau, une pompe de lavage et un enrouleur. M. le Maire demande à M. CARRE de collaborer avec M. TALIGOT pour tous ces achats de matériels. Il souligne également que l'achat de ce matériel onéreux, est à réaliser avec précaution.

La maison Lefeuvre acquise par la commune en 2019 est à rénover dans les années à venir. Aucun élément n'a été apporté par le conseil dans le cadre d'investissement au cours de l'année 2021.

La rénovation de la salle Viviane est portée à l'attention du conseil municipal. M. Chopin indique que les salles communales sont très demandées par les entreprises et organismes publics et souhaite ainsi harmoniser la qualité des salles dans leur ensemble. Il souligne également qu'en cette période de COVID 19, la salle Viviane est gracieusement ouverte le midi à la population active qui retire ses repas au restaurant La Selloise. Cette initiative communale est mise en place en respectant les distances de sécurités sanitaires.

## URBANISME

### 2/ VOIE DOUCE ET VOIE VERTE

Les projets « parcours promenade/sentier nature » d'aménagement toujours en cours d'études nécessitent la prise en compte de plusieurs éléments :

- Terrain M. Torel
- Terrain M. Renault
- Devis syndicat de voirie
- Convention

M. Le Maire a rencontré ce mardi 15 décembre M. TOREL afin d'échanger sur l'acquisition de ses terrains, présents sur le tracé de la voie douce. Après discussion, le propriétaire a fait une proposition à hauteur de 3 € le m<sup>2</sup> pour les parcelles ZK 70 (1 080 m<sup>2</sup>) et AI 119 (2 430 m<sup>2</sup>).

Le Conseil Municipal après en avoir **délibéré, à l'unanimité** :

- **REFUSE** la proposition de M. TOREL pour l'acquisition de ces parcelles à 3€/m<sup>2</sup>,
- **PROPOSE** à M. TOREL un prix de 1€/m<sup>2</sup> pour l'achat de ces parcelles, identique à celui proposé à M et Mme GASTON,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal a abordé le sujet concernant la maison de M. RENAULT. Le propriétaire souhaite vendre sa maison, qui reste inachevée depuis près de dix ans avec seulement le gros œuvre de réalisé. Le prix demandé est aux environs de 80 000€.

Le Conseil Municipal après en avoir **délibéré, à l'unanimité** :

- **NE SOUHAITE PAS** engager de réflexion sur l'acquisition de ce bien,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

La commune a reçu un devis du syndicat de voirie de Fougères Nord élargi concernant les travaux pour le sentier pédestre allant du bourg aux lagunes. Le projet vise à créer un chemin de randonnées balisé et sécurisé en proximité du bourg pour cette boucle s'intégrant à la voie douce.

Le montant des travaux est estimé à 18 884.11 € TTC et comprend la mise en place de clôtures, poteaux, grillage, buses, passerelles et la location des machines nécessaires.

Le Conseil Municipal après en avoir **délibéré, à l'unanimité** :

- **VALIDE** la proposition faite sur devis du syndicat de voirie pour un montant de 18 884.11 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités administratives et à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Un projet de convention portant sur le tracé des chemins de randonnée a été élaboré en collaboration avec Me Bannier de l'étude Barbier, notaire à Fougères. La convention de passage public sur un chemin privé a pour objet de permettre, l'autorisation d'ouverture à la circulation des randonneurs à l'exclusion des activités motorisées. La durée de celle-ci est de cinq ans, renouvelable tacitement par périodicité annuelle. En contrepartie d'un droit de passage sur leur parcelle, les propriétaires se verront attribuer une indemnité annuelle de 220 € l'hectare versée chaque année sans que cette dernière puisse être révisée.

La convention réalisée par le notaire comporte des frais différents selon qu'elle soit publiée au service de la publicité foncière ou non : Pour l'établissement d'une dizaine de conventions, le coût devra avoisiner 3 000 € frais d'honoraires compris.

Monsieur CARRE ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir **délibéré, (Pour : 13 voix ; Contre : Néant ; Non exprimé : 1)** :

- **VALIDE** la convention proposée avec ses honoraires par Me Bannier situé au 21-25 rue du Tribunal à Fougères,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

## **MARCHES PUBLICS**

### **3/ MARCHE CIMETIERE N°2 AVEC PREAU D'ACCUEIL**

Le mardi 3 décembre dernier, la réunion de coordination avec le maître d'œuvre et l'ensemble des opérateurs économiques a eu lieu en salle Lancelot. L'objet de cette réunion était la présentation du planning ainsi que certains ajustements en fonction des délais d'exécution et de l'intervention des entreprises. Le planning a été signé par l'ensemble des participants.

L'ensemble des ordres de services ont été signés permettant ainsi aux entreprises d'intervenir sur le chantier

Une autre réunion sur site a également eu lieu mercredi 9 décembre avec les entreprises DAUGUET TP, LAMBERT paysage, le coordonnateur SECURIS et le maître d'œuvre. Suite à cette rencontre, une nouvelle réunion a été programmée le mercredi 13 janvier 2021 avec les entreprises : Louis et Lecrivain, Darras, Dalle, Aussant, Atee joubin, et Air V.

Le chantier démarrera le 11 janvier 2021.

M. le Maire indique que l'ensemble des agriculteurs de la commune se verront informer par voie postale de la possibilité de venir récupérer de la terre sur le chantier dans le but de réaliser des talus.

## URBANISME

### 4/ MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION LOTISSEMENT LE COUESNON (AVANCEMENT DU PROJET ET PROPOSITION POUR LES LOTS RESTANTS)

#### Lot 1 :

Le projet de construction d'une habitation sur le Lotissement le Couesnon se poursuit, la commission urbanisme s'est réunie en comité restreint le 1<sup>er</sup> décembre 2020. De nombreux éléments techniques sur le lot 1 ont été discutés en amont de la réunion prévue le 8 décembre avec Bretagne Habitation. Les choix inhérents au projet de construction ont été actés avec le constructeur.

Rappel des étapes réalisées :

- PRE - élaboration du programme

Le maître d'œuvre a analysé le programme, visité les lieux, pris connaissance des données techniques, juridiques et financières. Il a établi les études préliminaires qui ont pour objet de vérifier la constructibilité de l'opération au regard des règles d'urbanisme, de vérifier sa faisabilité, d'établir une esquisse répondant au programme.

- APS – étude d'avant-projet sommaire

Le maître d'œuvre a proposé trois projets (plan et estimatif) différents répondant aux modifications apportées par l'équipe municipale.

- APD - étude d'avant-projet définitif

Cet avant-projet définitif est fondé sur l'avant-projet sommaire n°3. Il a pour finalité de :

- Déterminer les surfaces détaillées de tous les éléments du programme,
- Arrêter en plan, coupe, et façade, les dimensions de l'ouvrage, ainsi que son aspect,
- Définir les principes constructifs, de fondation et de structure, ainsi que leur dimensionnement indicatif,
- Définir les matériaux,
- Justifier les solutions techniques retenues, notamment en ce qui concerne les installations techniques et les raccordements,
- Vérifier le respect des différentes réglementations notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité,
- Etablir l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux, décomposé en lot séparé,
- Permettre au maître d'ouvrage d'arrêter définitivement le programme et certains choix d'équipements en fonction des coûts d'investissement.

Le Conseil Municipal après en avoir **délibéré, à l'unanimité** :

- **VALIDE** l'avant-projet définitif qui tient compte des modifications énumérées par la commission urbanisme et du montant global de 149 923.37 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités administratives et à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Suite à cette décision, le dossier de permis de construire sera déposé fin janvier 2021.

### **Lot 5 et 6 :**

Bretagne Habitation travaille également sur une proposition de projets d'habitation pour les lots n°5 et 6 au lotissement le couesnon.

Le conseil indique cependant que le constructeur ne disposera pas de l'exclusivité de ces lots. Tout particulier intéressé par ces parcelles pourra le faire valoir et travailler avec l'entreprise de son choix.

### **5/ CONSULTATIONS SOLUTION INFORMATIQUE (SAUVEGARDE ET PROTECTION DES DONNEES)**

Le Conseil municipal, après en avoir **délibéré à l'unanimité** le 17 novembre dernier a retenu la société Ademis, 11 rue Jules Ferry 35 300 Fougères pour la somme ponctuelle de : **1 308.00 € HT** et pour la somme mensuelle de : **106.99 € HT** (contrat résiliable annuellement),

Décomposées comme suit :

#### **Coût ponctuel SAUVEGARDE:**

- ✓ *Système de stockage NAS : 289.00 € HT*
- ✓ *Main d'œuvre NAS : 150.00 € HT*

Coût ponctuel PROTECTION DES DONNEES ET SECURITE DU RESEAU:

- ✓ *Dispositif de sécurité (firewall VPN) : 590.00 € HT*
- ✓ *Main d'œuvre Dispositif de sécurité (firewall VPN) : 200.00 € HT*

Coût ponctuel MESSAGERIE :

- ✓
- ✓ *Migration des données : 79.00 € HT par boîte*

#### **Coût mensuel SAUVEGARDE:**

- ✓ *Sauvegarde à distance 1 Téraoctet : 19.00 € HT/mensuel*

Coût ponctuel PROTECTION DES DONNEES ET SECURITE DU RESEAU:

- ✓ *Antivirus trois postes : 31.49 € HT/annuel*

Coût ponctuel MESSAGERIE:

- ✓ *Deux messageries (g-suite) + antispam : 10.40 € HT/mensuel*
- ✓ *Nom du domaine : 25.00 € HT/annuel (2.08 € HT/mensuel)*

Coût ponctuel MAINTENANCE:

- ✓ *Contrat de maintenance : 44.00 € HT/mensuel (3 postes + serveur proxy)*

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

M. Le Maire indique que le coût va être légèrement inférieur. Le coût mensuel indiqué pour les antivirus était mensuel alors qu'il s'applique annuellement.

M. Le Maire informe le conseil municipal que l'acquisition d'une borne wifi a été réalisée afin de permettre l'utilisation du pc portable. Le coût est de 60 € TTC. Son utilisation n'était plus possible (réseau internet inaccessible à cause de l'épaisseur du mur) après le passage de la société Ademis et le déplacement de la box internet dans la baie de brassage.

## ADMINISTRATION GENERALE

### 6/ PROJET D'EMBELLISSEMENT PAYSAGER COMMUNAL

M. le Maire a sollicité Mme Geloin dans le cadre d'un projet d'embellissement paysager de la commune. L'objectif visé étant de conserver la labellisation « villes et villages fleuries ». Mme Geloin travaillera en collaboration avec les agents techniques afin de mettre en place un programme permettant de valoriser l'aspect paysager de la commune et de la rendre, à terme, remarquable dans ce domaine.

L'enjeu est d'apporter de la modernité paysagère dans les espaces principaux du bourg et notamment :

- Au niveau de l'espace ou se trouve le panneau d'affichage ;
- Près de la fontaine ;
- Sur le rond-point ;
- Sur les parterres à proximité de la salle Viviane ;
- A proximité de l'ancien emplacement du restaurant La Selloise.

Mme Jehan prend la parole en indiquant qu'un projet de ce type avait déjà été évoqué par le passé. Une demande avait été formulée auprès d'une classe formant des paysagistes afin qu'il réalise un projet d'embellissement sur la commune.

Le sujet du remplacement des bacs à fleurs du bourg évoqué est abandonné pour la raison suivante : un projet d'ensemble est à penser en priorité.

Dans ce cadre, la commission fleurissement, espace vert se réunira prochainement pour déterminer le programme le plus adapté et la ligne de conduite à suivre en termes de plants et d'aménagement.

Sur demande de la commission, la commune pourra faire appel à des conseils extérieurs (architecte,...).

### 7/POINT SUR L'ASSEMBLEE GENERALE DESTINATION FOUGERES

Mme Geloin participait ce jour à l'assemblée générale de la destination fougères. Présentation de la SPL Destination Fougères Tourisme (fusion du pays d'accueil touristique et de l'office du tourisme) en 2019.

Mme Geloin a participé à cette assemblée en amont du conseil. Elle prend la parole afin d'informer le conseil du contenu de cette réunion. Il portait sur les points suivants :

- La présentation des missions de la société publique locale ;
- les projets en cours d'études et de réalisation;
- le changement d'adresse du siège de la structure ;
- le budget ;
- l'offre de service aux entreprises et l'adhésion à titre gratuit pour l'année 2021.

### 8/ RELAIS INTERCOMMUNAL PARENTS ASSISTANTS MATERNELS ENFANTS (RIPAME)

La CAF a octroyé une subvention, cette dernière reste cependant inférieure à celle demandée par les communes membres. Une réunion est à programmer avec la commune de Laignelet pour redéfinir le montant à ventiler.

### 9/ RENOUVELLEMENT CONVENTION FGDON 35

La commune bénéficie des services de la fédération des groupements de défense contre les organismes nuisibles d'Ille-et-Vilaine depuis plusieurs années. La fédération intervient notamment sur la commune pour les nids de frelon asiatiques.

La convention qui nous lie à la FGDON 35 arrive à son terme. M. Le Maire propose ainsi de renouveler la convention pour une durée de 3 ans pour un montant de 125 € annuel. Le FGDON n'est pas assujéti à la tva.

Le Conseil Municipal après en avoir **délibéré, à l'unanimité** :

- **ACCEPTÉ** de renouveler la convention pour la durée mentionnée,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

## **10/ MISE EN SECURITE INCENDIE DE LA COMMUNE**

La société STGS a transmis à la commune un devis estimatif pour la mise en place d'un poteau incendie au lieu-dit l'Épine afin d'améliorer la couverture de protection incendie sur la commune. Le montant de cette prestation s'élève à 3129,60 € TTC.

Monsieur BARON a en charge l'étude la mise en sécurité incendie de toute la commune. Le conseil municipal se prononcera à la vue du projet global au 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **- RN12**

Les sept communes concernées par la déviation de la RN12 sont invitées à se réunir à la demande de Monsieur MANCEAU, Président de Fougères Agglomération et Monsieur BENOIST, Député, le vendredi 18 décembre.

#### **- Gens du voyage**

Monsieur DELAUNAY, Vice-Président de Fougères Agglomération sollicite les communes limitrophes de Fougères et cette dernière, afin de recenser les terrains envisageables pour accueillir les gens du voyage. L'objectif est de sédentariser dans de petites zones et non pas dans un lieu trop vaste. Jusqu'à présent, La Selle-en-Luitré est concernée par l'aire des grands rassemblements.

Après discussion avec Monsieur DELAUNAY, Monsieur Le Maire propose de pérenniser la zone d'accueil des gens du voyage sur l'aumaillerie au lieu-dit Loasil à condition de la réduire sensiblement ; et d'engager un programme d'aménagement pour le reste de la zone en concertation avec la commune de Beaucé (photovoltaïques...).

#### **- Rapport d'activités de Fougères Agglomération**

Le rapport d'activités de Fougères Agglomération est disponible en mairie pour les personnes qui souhaiteraient le consulter.

#### **- Sécurisation de la voie verte**

Monsieur CHOPIN et Madame GELOIN ont rencontré les riverains au sujet de la sécurisation de la voie verte. Une demande a été faite à Fougères Agglomération pour envisager la plantation de haies bocagères et l'installation de glissières de sécurité.

#### **- Colis CCAS**

La distribution des colis gourmands a débuté. Les personnes âgées rencontrées jusqu'à présent remercient les membres du CCAS pour ce geste.

#### **- Patrimoine**

Une réunion est prévue le 13 janvier 2021 à 18h00.

#### **- Fibre optique**

Les travaux de la fibre devraient commencer dans la campagne à compter de janvier 2021.

## REGISTRE DES SIGNATURES

|    |          |                     |  |
|----|----------|---------------------|--|
| 64 | 24/10/20 | Ressources Humaines | Dépôt de dossier au comité technique pour 12/2020 concernant les lignes directrices de gestion |
| 65 | 09/11/20 | Finances            | Dépôt de demande de remboursement FCTVA 2019 (environ 100 000 euros de retour)                 |
| 66 | 13/11/20 | Urbanisme           | Déclaration de sinistre candélabre n°1 le bourg  |
| 67 | 17/11/20 | Ressources Humaines | Arrêté avancement échelon Kévin DELAUNAY – 3 <sup>ème</sup> échelon-Adjoint technique          |
| 68 | 24/11/20 | Finances            | Installation de ballons d'eau chaude électrique – Sarl Brault – 4 201.13 € TTC                 |
| 69 | 07/12/20 | Administration      | Pèse Lettre pour affranchissement – Burolike – 57.24 € TTC                                     |
| 70 | 07/12/20 | Ressources Humaines | Arrêté portant attribution du complément indemnitaire de M. Roussel (versé en 01/2021)         |
| 71 | 07/12/20 | Ressources humaines | Arrêté portant attribution du complément indemnitaire de M. Delaunay (versé en 01/2021)        |
| 72 | 07/12/20 | Ressources humaines | Arrêté portant attribution du complément indemnitaire de M. Lemoine (versé en 01/2021)         |
| 73 | 07/12/20 | Ressources humaines | Arrêté portant attribution du complément indemnitaire de Mme Taligot (versé en 01/2021)        |
| 74 | 08/12/20 | Urbanisme           | Accord PC modificatif – M. ORRIERE & Mme PAUTREL – 181 Vaux                                    |
| 75 | 09/12/20 | Finances            | Devis borne wifi- société Ademis – 60 € TTC  |

La séance s'est levée à 22h42.



**Le Maire,  
Denis CHOPIN**